



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

**Évaluation du *cluster* « Philosophie, Éthique et Sciences des religions »
2015-2016**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Université de Liège (ULg)

Bachelier et master en Philosophie

Comité des experts :

M. Patrick SAVIDAN, président

M. Patrice BOLLON, M. Philippe BÜTTGEN, M. Erwan CHARLET,
Mme Isabelle POULIQUEN, Mme Gertrudis van de VIJVER, experts.

4 mai 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ « Philosophie, Éthique et Sciences des religions ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 19 et 20 octobre 2015 à l'Université de Liège (ULg) pour évaluer le bachelier et le master en Philosophie. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de sa visite d'évaluation, le comité a eu l'occasion de s'entretenir avec 24 membres du personnel, 13 étudiants, 4 diplômés et 3 représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations pour aider l'entité à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel l'entité s'est basée pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² La composition du comité des experts et un bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres sont disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 15 mars 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 15 mars 2016).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Université de Liège (ULg), créée en 1817, est une université publique complète. Elle compte 11 facultés et écoles qui proposent 38 bacheliers, 194 masters et 68 masters complémentaires, ainsi que la formation doctorale.

En 2014, le personnel académique de l'université comptait 649 personnes (546 ETP, équivalent temps plein) ; le personnel scientifique, 926 personnes (766 ETP) ; et le personnel administratif, technique et de gestion, 1150 personnes (1111 ETP)⁴.

La faculté de Philosophie et lettres, de laquelle relève le programme évalué, est implantée dans le campus en centre-ville. Elle est composée de six départements.

En 2013-2014, les étudiants de Philosophie étaient répartis de la manière suivante⁵ :

<i>bachelier</i>	<i>2013-2014</i>
bachelier en Philosophie	74

<i>masters</i>	<i>2013-2014</i>
master en Philosophie	45

⁴ Source : CRef, Annuaire statistique 2014.

⁵ *Ibid.*

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes.

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 À l'ULg, le développement d'une politique en matière de gestion de la qualité ne s'est pas fait sans heurts. La mise en place de celle-ci a en effet donné lieu à l'apparition de fortes tensions entre les autorités de tutelle et le département de Philosophie. Un vice-rectorat en charge de la qualité et un service dédié, le SMAQ, ont été instaurés en 2009. À l'initiative de ce vice-rectorat, en 2010, il a été demandé au département de Philosophie de se soumettre à une version pilote d'évaluation interne qui, du point de vue des membres du département, posait des problèmes de fond et de méthode (approche jugée peu participative et peu adaptée à la spécificité des disciplines, vécue comme technocratique dans la mesure où elle se limitait à la mise en œuvre d'outils).
Il en a résulté de nombreux malentendus, de l'opacité (dans les rapports entre le département et le SMAQ, la faculté et le SMAQ, le département et la faculté enfin), de la méfiance de part et d'autre, dont les traces restent sensibles encore aujourd'hui, alors même que les rapports apparaissent désormais plus apaisés.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 2 L'ULg dispose d'une série de services d'appui à la gestion de la qualité : IFRES, Labset, SMART, RADIUS, SMAQ... Ces services peuvent faire valoir des qualités réelles : un engagement fort au service de la qualité, animé par des personnels qualifiés, le développement de nombreux outils et le souci d'évaluer toujours l'impact des réformes ; mais ceux-ci n'ont pas pu développer leur plein potentiel dans un contexte conflictuel.
- 3 Le comité constate que, de son côté, l'entité s'est vigoureusement saisie de la question de la gestion de la qualité et s'est appliquée à mettre en place des procédures visant à concevoir et organiser l'amélioration de ses programmes. Elle attribue à cet égard un rôle très important au Conseil des études, rassemblant l'ensemble des enseignants titulaires des cours, le personnel scientifique et les représentants des étudiants. Revendiquant une certaine autonomie et des compétences élargies – le SMAQ est envisagé comme un simple appui technique pour l'analyse et l'application des décisions prises par cet organe –, le rapport d'autoévaluation reconnaît cependant les limites de ce Conseil des études : peu maniable, il est en outre submergé par des problèmes de fonctionnement courant et d'application de réformes extérieures qui réduisent le temps qu'il devrait consacrer à la réflexion à long terme sur les enjeux directement liés à l'amélioration de la qualité du programme.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 4 Dans l'optique d'améliorer la qualité des programmes, des évaluations des enseignements sont effectuées. Les méthodes n'en sont pas toujours très claires, pour des raisons en partie liées à la transition en cours sur ce plan. Reste qu'il n'est pas facile de savoir quel enseignement est évalué, quand et pourquoi : toutes les parties prenantes n'ont pas la même perception sur le caractère systématique et/ou la confidentialité de ces évaluations (sentiment d'aléatoire et d'arbitraire du côté des enseignants ; au niveau facultaire, affirmation que l'évaluation est systématique ; certains étudiants disent n'avoir jamais évalué un enseignement...).
- L'outil Evalens, dans sa dernière version, est très plastique (possibilité de laisser la main aux enseignants pour un très grand nombre de questions ; possibilité d'analyser des enseignements et des filières),

respectueux des logiques d'évaluation en permettant de distinguer une partie formative (certaines réponses sont envoyées uniquement à l'enseignant) et une partie plus organisationnelle (d'autres réponses sont accessibles au doyen). Cette souplesse ne semble toutefois pas avoir fait l'objet d'une communication spécifique (elle est inconnue des intéressés). Des outils complémentaires pour l'évaluation des enseignements sont proposés : analyse par des pairs des engagements pédagogiques ; analyse d'un projet pédagogique... Intéressants en eux-mêmes, ces outils doivent s'intégrer dans un schéma d'ensemble bien identifié, accompagné d'une communication claire et adaptée, apte à limiter les risques d'illisibilité de la politique d'évaluation des enseignements.

- 5 Sur le plan de la communication interne, le comité a constaté qu'au niveau de l'établissement, l'information ne circulait pas toujours de façon optimale entre les différents services (SMAQ, SMART...). Les niveaux d'information entre les différentes parties prenantes lui ont semblé parfois très inégaux. Les mêmes disparités s'observent au sein du département.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande une implication constante des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de la politique de gestion de la qualité de l'établissement, qui doit ensuite être portée au niveau le plus haut et déclinée dans les différentes missions de l'institution et de ses entités.
- 2 Il recommande aussi de redéfinir le périmètre des différents services d'appui à la qualité et de communiquer clairement sur ces périmètres, en distinguant de façon également claire, d'une part politique qualité et valeurs, d'autre part démarche qualité et outils d'évaluation.
- 3 Sur le plan de la gouvernance, le comité invite à envisager la possibilité d'une représentation des étudiants au niveau des Conseils de département et d'y renforcer celle des personnels scientifiques (cela paraît se justifier d'autant plus que ces derniers assurent des charges d'enseignement assez importantes et sont par ailleurs très largement impliqués dans la vie du département).
- 4 Pour contribuer à mieux faire circuler l'information au sein du département de Philosophie, le comité recommande de rendre disponibles les comptes rendus ou les relevés de décisions des réunions des différents conseils (Conseil des études, Conseil de département).
- 5 Le comité recommande de revoir la communication autour d'Evalens, de clarifier les conditions d'utilisation des différents outils proposés et d'intégrer un *feedback* des enseignants sur la conception ou l'évolution de ces outils.
- 6 Le comité recommande aux enseignants du département de Philosophie de déterminer dans quelle mesure les outils d'évaluation des enseignements proposés correspondent à leurs besoins et comment ils peuvent les faire évoluer.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 La pertinence des programmes est évidente. Elle tient d'abord au pluralisme réel des approches philosophiques mises en œuvre et à la diversité des enjeux contemporains dont celles-ci se saisissent. Le comité s'accorde à reconnaître la forte personnalité philosophique du département de Philosophie de l'ULg, qui possède une véritable signature, identifiée comme telle par les enseignants et par les étudiants. En témoigne l'importance et l'efficacité de l'articulation entre enseignement et recherche. À ce sujet, le comité recommande de veiller à ce que la réorganisation actuelle de la recherche au niveau de l'ULg ne vienne pas gêner celle-ci.
- 2 La pertinence du programme tient également à la flexibilité et à l'interdisciplinarité de celui-ci qu'elle autorise. Le comité relève la volonté d'ouvrir le programme à travers le jeu des mineures et des majeures. Il constate cependant la complexité de la mise en œuvre effective de ces opportunités d'ouverture en raison de contraintes liées à l'organisation des horaires. Il résulte de ces contraintes que certaines mineures proposées se révèlent de fait impraticables.
- 3 Le comité a jugé extrêmement intéressante la réflexion menée en vue de la création d'une troisième filière de master, formant des « producteurs et intercesseurs de savoirs critiques » à destination de la société. Cette réflexion a permis une ouverture à la question des compétences du diplômé en philosophie, valorisables sur le plan professionnel en dehors du champ académique. Pouvant bénéficier aussi aux autres filières, elle contribue à renforcer la pertinence de la formation en philosophie ; pertinence dont témoignent par ailleurs les nombreuses activités de l'équipe en dehors de l'université : service à la société, rayonnement dans le monde associatif.
- 4 Le comité a constaté que les étudiants avaient relativement peu recours au programme Erasmus. Plusieurs raisons l'expliquent sans doute, mais le comité se demande si le peu de place réservé à l'apprentissage des langues étrangères ne jouerait pas de manière importante. La façon dont s'organise le suivi des demandes Erasmus ne lui a pas semblé très claire.
- 5 Le comité a constaté que les rapports avec les milieux professionnels autres qu'académiques ne sont pas véritablement développés, sinon à travers le monde associatif.
- 6 La communication externe fonctionne adéquatement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Sur la réforme institutionnelle de la recherche, le comité recommande à l'entité d'être une force de proposition dans un contexte institutionnel en cours d'évolution (notamment en participant à la définition des critères de labellisation des unités de recherche) ; à être aussi proactif que sur la question de la qualité : pas simplement pour défendre le cadre qui permet l'articulation enseignement/recherche qui prévaut actuellement, mais aussi pour assurer un niveau de financement suffisant pour l'enseignement (qui pourrait, sinon, pâtir de la séparation des flux financiers).
- 2 Le comité recommande d'évaluer la pertinence du volume global de l'offre d'enseignements, en fonction des capacités effectives de mise en œuvre de l'ouverture interdisciplinaire. Pour rendre praticables

certaines des mineures proposées, le comité suggère également de promouvoir au niveau facultaire la possibilité de demi-journées réservées aux mineures. Si ces difficultés peuvent être surmontées, l'entité pourrait aller au bout de son engagement en faveur de l'interdisciplinarité et travailler à la mise en place de co-diplomation entre départements, voire entre facultés.

- 3 La création d'une troisième filière de master est une réelle opportunité pour les étudiants qui ne se destinent pas au métier d'enseignant ou de chercheur. Cette nouvelle filière représente également un atout considérable pour le rayonnement de l'université à travers la société, qui sera plus au fait des atouts développés par l'étudiant grâce à son université. Une meilleure connaissance de la philosophie par le monde extérieur et de ce qu'elle peut apporter à la société passe par ce master « professionnalisant », qui gagnerait encore en pertinence s'il offrait aux étudiants la possibilité de faire des stages longs, en entreprise par exemple.
- 4 Pour renforcer la dimension internationale de la formation, une mobilisation plus grande des ressources offertes par le programme Erasmus pourrait être envisagée. Pour y contribuer, le comité a jugé qu'il pourrait être utile de revoir l'organisation du suivi des demandes et, en particulier, la répartition des tâches entre le secrétariat et les enseignants.
- 5 Pourrait également y contribuer un net renforcement de l'apprentissage des langues étrangères. Plusieurs modalités d'apprentissage sont envisageables au-delà du développement des cours de langues classiques : enseignement sur textes philosophiques en langue étrangère ; exercices de traduction ou de comparaison sur textes originaux ; cours en langues étrangères ; invitation d'enseignants étrangers.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 6 Afin de développer les relations avec les milieux socio-professionnels, le comité recommande à l'entité de s'appuyer davantage sur le réseau des anciens étudiants – ce qui implique de mieux l'entretenir.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme.

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Le comité relève la bonne définition des acquis d'apprentissage du bachelier et du master, en lien avec les demandes spécifiques de la philosophie. Leur formulation est aussi l'occasion d'une différenciation intéressante entre « compétences techniques » et « *soft skills* », laquelle permet de compléter très utilement l'identification des acquis d'apprentissages. Le comité constate que les acquis d'apprentissage du programme ne sont pas systématiquement déclinés dans les engagements pédagogiques des différents enseignements.
- 2 Les programmes ont une structure progressive et s'achèvent par la rédaction et la soutenance d'un travail écrit de fin de cycle. L'enseignement présente un équilibre approprié entre l'histoire de la philosophie et le traitement thématique de problèmes. Le programme est cohérent à l'échelle d'une année, mais il n'existe pas de dispositif qui permette de garantir cette cohérence à l'échelle de la formation sur trois ans ou deux ans (dans le cas du master) pour une cohorte d'étudiants.
- 3 Pour des raisons semble-t-il contingentes, un travail sur Kant en troisième année s'est imposé comme un exercice central de la formation. Le comité n'a pas pu déterminer quel serait l'avenir de cet exercice, qui représente pour les étudiants une charge de travail importante. Apprécié et reconnu pour son caractère formateur, il n'a pas cependant de statut qui permette d'en assurer la pérennité.
- 4 L'idée d'intégrer des stages au programme de la troisième filière de master paraît intéressante au comité, notamment dans la perspective d'améliorer les contacts avec le monde professionnel / de favoriser une insertion professionnelle des étudiants.
- 5 Le comité a constaté une bonne qualité d'écoute des étudiants, permettant d'identifier d'éventuels problèmes et de trouver des solutions (par exemple, la surcharge de travail en 3^e année de bachelier).
- 6 Le comité a également relevé la qualité du suivi personnalisé des travaux d'étudiants, les corrections très approfondies et un *feedback* organisé.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande que les acquis d'apprentissage du programme soient systématiquement déclinés dans les engagements pédagogiques des différents enseignements.
- 2 Il est apparu qu'il pourrait être intéressant de mieux préciser le statut du travail sur Kant de troisième année, dans son rapport au travail de fin d'études. Si cet exercice devait être maintenu, il conviendrait de veiller aux problèmes de surcharge de travail qu'il peut induire.
- 3 Le comité recommande de mettre en place un dispositif pour veiller à la cohérence des parcours d'étudiants sur l'ensemble du bachelier et sur l'ensemble du master, en non pas uniquement par année académique.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme.

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Les programmes s'appuient sur une équipe très fortement mobilisée, particulièrement disponible. Celle-ci n'est économe ni de son temps, ni de ses efforts. Sur le plan pédagogique, les ressources humaines semblent adéquates, à ceci près que cette adéquation dépend très largement de la bonne volonté des chercheurs, lesquels assument des tâches pédagogiques (cours, encadrement, surveillance d'examens, corrections) qui ne font en principe pas partie de leurs attributions. Le maintien de l'offre de cours dans le contexte actuel (faible nombre d'assistants, départs à la retraite sans remplacement systématique), sans parler de son renforcement (création d'une troisième filière en master), constituera donc, à n'en pas douter, un défi dans les cinq années à venir. Sur le plan administratif, les ressources humaines sont insuffisantes : un secrétariat à temps partiel pour faire face à toutes les tâches administratives impliquées par les activités d'enseignement et de recherche, c'est trop peu. Même constat pour le fonctionnement de la bibliothèque, mais dans une moindre mesure cependant.

Droit de réponse de l'établissement

- 2 Le comité a apprécié le processus de dé-titularisation des cours et la mutualisation des assistants, attachés au département entier, et non plus à tel ou tel cours en particulier.
- 3 Sur le plan de la formation des personnels enseignants, le comité entend souligner la qualité et la diversité de l'offre de l'IFRES. Il semblerait toutefois qu'elle ne soit pas très adaptée pour les assistants.
- 4 La bibliothèque est remarquablement bien pourvue et a mis en place des dispositifs intéressants (*open shelves*, accès en ligne à des ressources documentaires *via* VPN). Le comité a simplement estimé que les étudiants pourraient en tirer meilleur parti si des espaces de travail plus nombreux étaient mis à leur disposition. Les *open shelves* ou la bibliothèque plus généralement pourraient mettre plus en avant des revues et des livres dans d'autres langues.
- 5 À Liège, comme ailleurs, le comité a retrouvé le paradoxe des aides diverses à la réussite. Les étudiants qui en ont le plus besoin ne sont pas ceux qui les mobilisent le plus. On observe ainsi des taux d'échecs et d'abandons importants, équivalents à ceux que l'on relève pour des programmes similaires proposés à un public étudiant au départ très hétérogène, sans pouvoir déterminer si ces dispositifs d'aide à la réussite pourraient avoir une incidence positive s'ils étaient plus souvent et mieux mis à profit par les étudiants qui en ont le plus besoin.
- 6 La semaine préparatoire est un dispositif intéressant, mais peu pratiqué par les étudiants en philosophie.
- 7 L'université possède une cellule diversité, dont les missions semblent toutefois assez méconnues.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité recommande de renforcer le temps de secrétariat.

- 2 Aménager des espaces de travail supplémentaires à disposition des étudiants leur permettrait de mieux profiter de la bibliothèque.
- 3 Le comité recommande d'envisager le développement d'outils d'accompagnement à la réussite des étudiants, adaptés aux exigences disciplinaires, en s'assurant lors de leur conception qu'ils correspondent aux attentes des étudiants.
- 4 Dans le même ordre d'idées, il pourrait être intéressant de donner une inflexion disciplinaire plus marquée à la semaine préparatoire.
- 5 Le comité suggère de davantage analyser les données quantitatives relatives au programme et de préciser celles-ci, notamment concernant la composition sociodémographique de la population étudiante et le devenir professionnel des diplômés en philosophie.
- 6 Il suggère enfin de sensibiliser le personnel à la question de la diversité.

Critère 5

L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue.

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

- 1 Le rapport d'autoévaluation a bénéficié du très fort investissement de l'équipe. Dans un rapport critique assumé à certaines représentations de la « qualité », les auteurs du rapport se sont appropriés les grilles d'analyse proposées par le référentiel AEQES et se sont attachés à les réinterpréter pour les faire correspondre à l'idée qu'ils se font de leurs activités. Ce travail constitue une contribution à la philosophie comme à l'action publique. Le comité a plaisir à en saluer la fécondité et gage qu'il sera des plus utiles aux parties prenantes et à leurs interlocuteurs. Le rapport exprime un très fort niveau de réflexivité et a le souci de toujours resituer l'analyse des pratiques et des modes d'organisation dans le contexte dont ils procèdent.
- 2 Le processus d'autoévaluation a été inclusif et participatif. Le comité constate toutefois que les étudiants et les personnels administratifs auraient pu y être associés plus activement, en tant que véritables forces de proposition.
- 3 Le comité constate que le plan d'action manque singulièrement de précision. Il apparaît aussi relativement étroit dans ses perspectives si on le rapporte à l'analyse sur laquelle il se fonde.

Droit de réponse de l'établissement

- 4 Le dispositif de prise en charge de la coordination de la poursuite du processus autour de la démarche qualité n'apparaît pas clairement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Mettre en place des procédures permettant de mieux intégrer les étudiants et les personnels administratifs à la réflexion sur l'amélioration de la qualité des programmes.
- 2 Spécifier et élargir le plan d'action à partir de l'analyse SWOT proposée ; déterminer le calendrier de ce plan d'action, et définir des priorités ; désigner des personnes pour, non pas prendre en charge, la politique de gestion de la qualité au sein de l'entité, mais afin de centraliser les documents et les informations concernant le suivi des actions, ainsi que pour mieux coordonner l'action.

CONCLUSION

Le processus d'autoévaluation, tel qu'il a été mis en œuvre au sein du département de Philosophie, a bénéficié de la qualité et du fort investissement des équipes. Il manifeste un souci marqué de surmonter constructivement les réserves à l'égard des politiques de gestion de la qualité, sans rompre avec ses principes. Le comité a apprécié que l'équipe se soit ainsi hissée à la hauteur de l'enjeu : définir pour elle-même et ses étudiants une vision précise de la qualité de ses programmes et les moyens de sa mise en œuvre.

Le contexte budgétairement contraint ne facilite certes pas l'innovation mais il ne l'empêche pas non plus, comme en témoigne la réflexion menée autour du projet de création d'une troisième filière de master axée et articulée sur la notion de savoir critique. Le comité a jugé très intéressante cette perspective et a estimé qu'elle pourrait, en retour, permettre de revisiter l'approche de tous les programmes à l'avenir, notamment par un approfondissement de la réflexion sur les compétences et l'acquisition progressive et située des outils de la pensée.

Dans un contexte institutionnel en constante évolution et avec l'imminente création d'un enseignement de « philosophie et citoyenneté » dans l'enseignement primaire et secondaire, bien des défis se profilent encore. Le comité ne doute pas que le département de Philosophie, dans un dialogue constant avec les services ressources en matière de qualité à l'ULg, saura les relever.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Engagement institutionnel au service de la qualité ⇒ Conseil des études comme organe de gestion de la qualité du programme ⇒ Pluralisme des approches philosophiques et des enjeux ⇒ Flexibilité et interdisciplinarité des parcours ⇒ Réflexion sur les débouchés hors monde académique (projet de 3^e filière en master) ⇒ Communication externe ⇒ Traduction des programmes en « acquis d'apprentissage » ⇒ Équilibre du programme (histoire de la philosophie, questions thématiques) ⇒ Suivi personnalisé des travaux des étudiants ⇒ Enseignants fortement mobilisés et disponibles pour les étudiants ⇒ Existence d'une offre de formation à destination des enseignants (IFRES) ⇒ Bibliothèque et services associés ⇒ Investissement des enseignants dans la démarche d'autoévaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Consensus sur la politique qualité (institution / département) ⇒ Dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants ⇒ Communication interne ⇒ Limites matérielles dans la mise en œuvre de la flexibilité ⇒ Mobilité internationale des étudiants ⇒ Place des langues étrangères dans les programmes ⇒ Lien entre « engagements pédagogiques » et « acquis d'apprentissage » du programme ⇒ Suivi de la cohérence du programme à l'échelle d'une cohorte d'étudiants ⇒ Ressources humaines au niveau administratif et de la bibliothèque ⇒ Adéquation de l'offre de formation pédagogique pour les assistants (IFRES) ⇒ Espaces de travail à destination des étudiants ⇒ Adéquation des dispositifs d'aide à la réussite et de la semaine préparatoire ⇒ Association des différentes parties prenantes à l'autoévaluation (administratifs, étudiants...) ⇒ Précision du plan d'action

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Tissu associatif local ⇒ Futur cours de Philosophie et citoyenneté dans l'enseignement primaire et secondaire : opportunité de mieux valoriser la finalité didactique 	

Récapitulatif des recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Impliquer de façon constante les parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de la politique qualité, qui doit ensuite être portée au niveau le plus haut et déclinée dans les différentes missions de l'institution ; redéfinir le périmètre des différents services d'appui à la qualité et communiquer clairement sur ces périmètres, en distinguant politique qualité et valeurs, démarche qualité et outils d'évaluation ⇒ Envisager la possibilité d'une représentation des étudiants au niveau des Conseils de département ; renforcer la représentation des personnels scientifiques ; rendre disponibles les comptes rendus ou les relevés de décisions des réunions des différents conseils ; mettre en place des procédures permettant de mieux intégrer les étudiants et les personnels administratifs à la réflexion sur l'amélioration de la qualité des programmes <p><u>Droit de réponse de l'établissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Revoir la communication autour d'Evalens ; clarifier les conditions d'utilisation des différents outils proposés et intégrer un <i>feedback</i> des enseignants sur la conception ou l'évolution de ces outils ; déterminer au sein du département de Philosophie dans quelle mesure les outils d'évaluation des enseignements proposés correspondent aux besoins et comment on peut les faire évoluer

- ⇒ Être une force de proposition sur la réforme institutionnelle de la recherche (notamment en participant à la définition des critères de labellisation des unités de recherche)
- ⇒ Évaluer la pertinence du volume global de l'offre d'enseignements en fonction des capacités effectives de mise en œuvre de l'ouverture interdisciplinaire ; travailler à la mise en place de co-diplomation entre départements, voire entre facultés
- ⇒ Soutenir la mobilité internationale en envisageant une mobilisation plus grande des ressources offertes par le programme Erasmus ; en révisant l'organisation du suivi des demandes de mobilité ; en renforçant l'apprentissage des langues étrangères
- ⇒ S'appuyer sur le réseau des anciens étudiants
- ⇒ Décliner de façon systématique les acquis d'apprentissage du programme dans les engagements pédagogiques des différents enseignements
- ⇒ Mettre en place un dispositif pour veiller à la cohérence des programmes sur trois ans (bachelier) et sur deux ans (pour le master), du point de vue d'une cohorte d'étudiants
- ⇒ Renforcer les ressources en temps de secrétariat
- ⇒ Aménager des espaces de travail supplémentaires à destination des étudiants
- ⇒ Envisager le développement d'outils d'accompagnement à la réussite des étudiants, adaptés aux attentes disciplinaires ; donner une inflexion disciplinaire plus marquée à la semaine préparatoire
- ⇒ Analyser les données quantitatives relatives au programme et les préciser, notamment concernant la composition sociodémographique de la population étudiante et le devenir professionnel des diplômés en philosophie
- ⇒ Spécifier et élargir le plan d'action à partir de l'analyse SWOT proposée ; déterminer un calendrier, des priorités, des responsables de la coordination du suivi



Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

Le département remercie les membres de la commission d'évaluation pour le travail effectué. Il estime que le rapport met en évidence de nombreux points pertinents et contient des recommandations constructives. Quelques observations ponctuelles sont détaillées ci-dessous.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point ¹	Observation de fond
4	1	1	<i>Il en a résulté de nombreux malentendus, de l'opacité (dans les rapports entre... le département et la Faculté enfin)...</i> Il est vrai que le manque d'adaptation des grilles de l'évaluation interne à la spécificité de chaque discipline a pu rendre, pendant un temps, délicats les rapports entre le SMAQ et le département. En revanche, la Faculté a, quant à elle, exprimé un large soutien au département dans sa volonté de ne pas s'engager dans un processus qu'il considérait être méthodologiquement biaisé et elle a elle-même estimé qu'il serait souhaitable de faire évoluer les grilles pour les rendre plus adéquates aux disciplines évaluées.
4	1	3	<i>... peu maniable, [le Conseil des Études] est en outre submergé...</i> Le manque de maniabilité est, en fait, le revers inévitable de l'implémentation collégiale de la démarche qualité au sein d'un organe – le Conseil des Études – qui réunit toutes les parties prenantes et procède par concertation collective plutôt qu'en recueillant des avis après-coup sur des propositions formulées par une ou deux personnes. Ce qui peut apparaître comme un manque de maniabilité nous semble donc, en réalité, lié au choix assumé de ne pas désigner un unique responsable qualité et de privilégier une démarche collégiale proactive plus que simplement réactive.
7	2	5	<i>Plusieurs modalités d'apprentissage sont envisageables au-delà du développement des cours de langue : enseignement sur textes philosophiques en langue étrangère ; ...</i> Un certain nombre de dispositifs évoqués existent déjà dans les cours de BAC : extraits de textes systématiquement cités en langue originale (<i>Introduction à la philosophie contemporaine</i>), lecture comparée bilingue de J. Austin, <i>Sense and Sensibilia</i> / <i>Le Langage de la perception (Methodologie)</i> , lecture comparée d'extraits de la <i>Critique de la raison pure</i> de Kant (<i>Histoire de la philosophie moderne</i>), etc.
9	4	1	<i>Un secrétariat à temps partiel pour faire face à toutes les tâches administratives (..), c'est trop peu. Même constat pour le fonctionnement de la bibliothèque, mais dans une moindre mesure cependant.</i> La question de savoir si l'insuffisance des ressources humaines est plus sensible au niveau du secrétariat du département ou de la bibliothèque est naturellement affaire de perspective. Il est clair, toutefois, qu'il y a une réelle insuffisance de moyens humains de part et d'autre, notamment compte tenu de la multiplication et de la

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.

			diversification des tâches assumées par la responsable scientifique de la bibliothèque, dont les prestations effectives débordent largement son mi-temps officiel.
11	5	3-4	<p>... <u>le plan d'action manque singulièrement de précision.</u></p> <p>Comme indiqué dans le RAE, la rédaction du plan d'action était subordonnée <i>de facto</i> au cadre fixé par l'institution, qui était alors largement inconnu. En l'occurrence, la possibilité de formuler un véritable plan d'action dépend clairement (i) du plan stratégique facultaire, qui est toujours en cours de construction, et (ii) du plan stratégique du département, qui a entre-temps été rédigé en tenant compte des observations émises lors de l'évaluation AEQES. Le département est à présent en mesure d'intégrer les trois actions mentionnées dans le RAE au sein d'un plan plus vaste et plus concret, tenant compte des moyens humains et financiers définis dans le plan stratégique départemental.</p>
12	Concl.	-	<p><u>Le contexte budgétaire contraint ne facilite certes pas l'innovation mais il ne l'empêche pas non plus, comme en témoigne la réflexion menée autour du projet de création d'une troisième filière de master...</u></p> <p>Le contexte budgétaire n'empêche bien sûr pas de « rêver » ni de faire des projets mais, compte tenu de l'investissement considérable et de la surcharge de travail qui pèse sur les membres du département, la réalisation de ces projets est naturellement conditionnée par l'obtention de moyens supplémentaires.</p>
13	Récap.	-	<p>... <u>mettre en place des procédures permettant de mieux intégrer les étudiants et les personnels administratifs à la réflexion...</u></p> <p>Les parties prenantes mentionnées sont systématiquement invitées à faire part de toute réflexion liée à la qualité des programmes et/ou à proposer des pistes d'actions concrètes lors des réunions du Conseil des Études et (sauf pour les étudiants, en raison du règlement général de l'Université) du Conseil de département. Elles ont d'ailleurs été étroitement associées au processus d'autoévaluation avant, pendant et après la rédaction du RAE – sans que le Département n'ait fait peser sur elles la charge chronophage que constitue la rédaction du RAE.</p>

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend le département

Prof. Jean Winand, Doyen



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Grégory Cormann, pour la commission d'autoévaluation

